

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme

Comité de pilotage du Site Natura 2000 FR 8312011
« ZPS PAYS DES COUZES »
Compte-rendu de la réunion du 8 avril 2011

La réunion du comité de pilotage du site Natura 2000 « ZPS Pays des couzes » s'est tenue à 9 heures 30, en salle communale de Saurier, sous la présidence de M. Bruno ANDRE, Sous-Préfet d'Issoire.

Liste des présents

ANDRE Bruno	Sous-Préfet d'Issoire
BAUDRY Christian	DREAL Auvergne
BARTHELEMY Benoit	Fédération Départementale des Chasseur du Puy-de-Dôme
BARTHOMEUF Serge	Mairie de Saint-Gervazy
BATISSE Roland	Mairie de Ludesse
BIRARD Cécile	PNR des Volcans d'Auvergne
BOUDET Alain	Mairie de Saint-Genes-Champanelle
BOURSANGE Sabine	LPO Auvergne
CHAMBON Claude	Enseignant BTS GPN Lycée agricole de Rochefort-Montagne
CHAMBONNIERE Julien	DDT du Puy-de-Dôme
CHANDEZON Jean	Mairie d'Olloix
CHASSANG Jean-Pierre	Mairie de Verrière
CHASSARD Frédéric	Mairie de Saint-Diéry
CHAZALON Robert	Mairie Saint-Herent
CORDONNIER Stéphane	CEPA
DAVID Sophie	Communauté de Communes Couze Val d'Allier et mairie de Moriat
FABISIAK Mireille	Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme
GATIGNOL Catherine	Mairie de Valbelex
GOUEZEC Jean-Francois	Mairie de Mazoire (Maire)
LACOSTE Gérard	Mairie de Besse et Saint-Anastaise
LAFON Michel	Mairie du Crest
LATHUILLIERE Laurent	ONF
LEVET Maurice	Mairie Montaigut-le-Blanc
LOUBINOUX Nicolas	Mairie de Saurier
LOUDES Jean-Pierre	CRPF
Mairie de St Cirques-sur-Couze	Mairie de Saint Cirques-sur-Couze
MERLE Christine	Association Chauves-Souris-Auvergne
OLIVIER Christian	Mairie de Chidrac (Maire)
OLLE Alain	Mairie de Chalus
PIERZCHALA Fréddie	Mairie de Vichel (Maire)
PORCHEREL Hugues	Syndicat de la propriété privée rurale du Puy-de-Dôme
RAYNAUD Ginette	Mairie de Saint-Pierre-Colamine
RIGAUD Pierre	FDEN
ROCHE Roger	Mairie de Roche-Charles-la-Mayrand
SAMSON Bruno	Mairie de Cournols
SAVINEL Henri	Mairie de Mareugheol
TOURET Pierre	LPO Auvergne
VERRIERE Mireille	Mairie de Courgoul

Sont Excusés :

M. le Maire de Saint-Pierre Colamine

M. le Maire de Verrière

M. le Président du Conseil Général du Puy-de-Dôme

M. le Maire de Saurier accueille les participants et M. le Sous-préfet introduit la réunion en présentant l'ordre du jour : présentation de la structure animatrice pour la phase d'animation du document d'objectif, présentation du programme d'action 2011, questions diverses.

M. le Sous-préfet souligne la présence positive d'étudiants en BTS GPN (Gestion et Protection de la Nature) du Lycée Agricole de Rochefort Montagne dans ce comité de pilotage puis donne la parole à Sabine Boursange de la Ligue pour la Protection des Oiseaux Auvergne pour sa présentation.

La présentation de la LPO Auvergne est jointe au présent compte-rendu.

Pour mémoire l'année 2010 a marqué la fin de la phase de rédaction du document d'objectif, docob validé en fin d'année par le comité de pilotage. Suite à cette validation, la procédure prévoit que les services de l'État désignent une structure pour assurer l'animation du site et la mise en œuvre du Docob. C'est la LPO Auvergne qui a été désignée par l'État structure animatrice pour le site de la ZPS Pays des Couzes et qui sera en charge l'animation du site pour les trois prochaines années.

Après une brève présentation de la LPO Auvergne, Mlle Boursange rappelle que les objectifs du réseau Natura 2000 consistent pour un site donné à préserver le patrimoine naturel par des mesures de gestion adaptées et négociées avec les partenaires et les acteurs locaux. La structure animatrice rappelle également que la démarche Natura 2000 s'inscrit dans une démarche d'adhésion volontaire pour la mise en place de mesures de gestion.

La DDT rappelle que le classement en Natura 2000 permet de protéger les habitats et les espèces d'intérêt communautaire présents sur le site en agissant sur la base du volontariat et de la contractualisation, et que les seules contraintes sont de réaliser des études d'incidences pour un certain nombre de travaux et d'activités, dans le but de conserver ces habitats et ces espèces.

Les mesures agroenvironnementales territorial (MAEt)

Sur le territoire de la ZPS du Pays des Couzes l'année 2011 est la première année pour laquelle les MAEt sont ouvertes à la contractualisation pour les agriculteurs concernés par le site.

La surface éligible au MAEt au sein de la ZPS est d'un peu plus 25 000 ha. Ainsi, en 2011 un peu plus de 2000 ha seront contractualisés, soit environ 8,3% de la surface de la ZPS.

La structure animatrice rappelle que le découpage des MAEt a été réalisé par rapport à des enjeux eaux.

Enfin, Mlle. Boursange souligne le travail réalisé par la Conservation des Espaces et Paysages d'Auvergne lors de la phase de rédaction du document d'objectif, elle précise également que le passage de relais entre les deux structures c'est passé dans de très bonnes conditions.

La charte et les contrats Natura 2000

A la date du comité de pilotage, trois propriétaires privés sont intéressés par la charte, et six plans simples de gestion sont concernés.

Dès qu'un propriétaire sera intéressé par la signature de la charte, un inventaire préalable à cet engagement sera réalisé par la structure animatrice dans le but de localiser les éventuels nids de rapaces présents sur les parcelles concernées.

Concernant les contrats Natura 2000, la structure animatrice présente les différents types d'actions envisagées en précisant que des contacts seront pris rapidement avec les personnes intéressées par la signature d'un contrat, pour que celui-ci soit mis en place dès 2012.

Pour les deux dispositifs, charte et contrat, les outils seront portés à connaissances des différents acteurs par la structure animatrice, la LPO souhaitant faire un travail à l'échelle du territoire.

Busard cendré

Ce rapace niche au sol dans les céréales et parfois même dans les prairies temporaires. Ce migrateur revient d'Afrique entre fin avril et début mai pour réaliser sa reproduction. Les pontes ont généralement lieu en mai, la période de croissance des jeunes peut s'étendre jusque mi-juillet.

Dans le cadre de cette action la structure animatrice propose de réaliser des inventaires dans les secteurs qui ont déjà été occupés au printemps, pour repérer les couples et les nids.

Suite à ce repérage, les exploitants des parcelles concernées seront contactés, soit pour déplacer les œufs lorsqu'ils sont dans les prairies temporaires et ainsi ne pas perturber la fauche, soit lorsque ceux-ci se trouvent dans les cultures, éventuellement mettre en place des protections autour des nids pour les protéger et ainsi faire que l'exploitant les identifie et les évite pendant la moisson.

Bulletin d'information

Un bulletin d'information sera diffusé en fin d'année 2011. Distribué aux membres du comité de pilotage qui pourront le redistribuer localement. Ce document dressera un bilan des actions menées en 2011 au sein de la ZPS.

Site internet : ZPS Pays des Couzes

A l'image de ce qui a pu être réalisé sur d'autre site Natura 2000, l'élaboration d'un site internet fait partie des actions prévues par le Docob. Ce site permettra d'informer le grand public sur la ZPS du Pays des Couzes.

Toutefois, Mlle Boursange propose de prioriser les choses et précise que la réalisation du site internet et la publication du bulletin d'information sont des actions qui seront mise en œuvre après les MAEt et la Charte.

Questions diverses

M.Porcherel estime que l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties dont bénéficient les signataires d'une charte Natura 2000, n'est pas assez incitative pour les propriétaires. Les services de l'État précisent que dans la majorité des cas, les signataires d'une charte ou d'un le contrat le font avant tout parce qu'ils adhèrent à la démarche de préservation de la biodiversité. Toutefois, la DREAL et la DDT rappellent que l'État compense auprès des communes la part de la TFNB dont le signataire d'une charte ou d'un contrat est exonéré.

M.Rigaud déplore le manque d'information concernant la signature de la charte, les contrats et les MAEt. Il souhaiterait que cette information soit disponible en mairie, par le biais des bulletins d'information municipaux. La structure animatrice et les services de l'État estiment que c'est une chose tout à fait envisageable et qu'il est possible de le mettre en place rapidement.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Sous-Préfet remercie les participants et lève la séance.

Pour le Préfet
et par délégation,
Le Sous-Préfet d'Issoire,

Bruno ANDRE